



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 7 décembre 2015 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 15-12-255

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et d'y inclure le point suivant :

- 6.4 Mandat à Automation R.L. inc. pour vérifications au poste de pompage des eaux usées

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbaux des séances des 2 et 9 novembre 2015, pour approbation (doc)

3 Gestion financière et administrative

- 3.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 3.2 Calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, pour approbation (doc)
- 3.3 Nomination d'un membre du Conseil à titre de maire suppléant en remplacement de M. Francis Côté, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2016, pour approbation
- 3.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, dûment remplies, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM
- 3.5 Adoption du règlement n° 471-15 amendant le règlement n° 392-08 et amendements concernant les animaux pour modifier l'article 35 « frais de garde et de capture » (doc)
- 3.6 Résolution décrétant les frais de garde et de capture de chiens par la SPCA Montérégienne pour l'année 2016, pour approbation (doc)
- 3.7 Demande du conseil de Fabrique pour bénéficier d'un espace (dans les armoires) au Centre communautaire, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

- 3.8 Renouvellement 2016 au programme « Moi j'achète local » (coût : 100,00 \$), pour approbation (doc)
- 3.9 Demande de contribution annuelle 2016 pour la Fondation Collège Santé – Saint-Césaire : 12 \$ par résident (1 902) 22 824 \$, pour approbation (doc) (2015 : 10\$/résident et montant supplémentaire de 529,46\$)
- 3.10 Renouvellement de l'entente avec le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe pour le dépôt de boîtes aux archives (2015 : 300 \$) (2016 : 300 \$ plus 50 \$/boîte si dépôt supplémentaire), pour approbation (doc)
- 3.11 Contrat d'entretien de l'ascenseur de la bibliothèque avec Ascenseurs Savaria Concord Inc (781,20 \$ pour 2 visites par année), pour approbation (doc)
- 3.12 Renouvellement du contrat d'assurance collective numéro 23195 avec Desjardins Sécurité financière de Chapdelaine & associés à compter du 1^{er} janvier 2016, pour approbation (doc)
- 3.13 Renouvellement du contrat de soutien informatique avec la Corporation informatique de Bellechasse (CIB) au coût de 9 510 \$ taxes incluses, pour approbation (doc)
- 3.14 Renouvellement de l'abonnement à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie (100 \$), pour approbation (doc)
- 3.15 Demande de l'utilisation du garage municipal par l'OPP le dimanche 17 janvier 2016 pour une collecte de cannettes et de bouteilles consignées au profit de l'école Jeanne-Mance, pour approbation (doc)
- 3.16 Demande d'utilisation du gymnase de l'école Jeanne-Mance par l'OPP pour animer des ateliers de bricolage auprès des élèves, pour approbation (doc)

4 Sécurité publique

- 4.1 Renouvellement 2016 avec PG Solutions inc. du contrat d'entretien et soutien des applications pour le logiciel Première Ligne pour le Service des incendies au coût de 735,84 \$ (en 2015 : 712,85 \$), pour approbation (doc)
- 4.2 Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie avec la MRC et les municipalités participantes, pour approbation (doc)
- 4.3 Demande d'achats pour le Service des incendies, pour approbation (doc)

5 Transport– Voirie locale (*aucun sujet*)

6 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 6.1 Entente de fonctionnement du système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet du Parc de maisons modulaires phase 3 du Camping Domaine du Rêve inc lot 4 762 508, cadastre du Québec, pour approbation (doc)
- 6.2 Mandater M^c Jean-François Denicourt, notaire pour l'acquisition du système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet du parc de maisons modulaires phase 3 du Camping Domaine du Rêve inc lot 4 762 508 cadastre du Québec et servitude de passage sur les lots 4 762 501 et 4 762 535 cadastre du Québec, pour approbation
- 6.3 Entreposage de bacs de récupération et de composteurs par la MRC de Rouville dans l'entrepôt des loisirs, pour approbation (doc)

7 Santé et bien-être

- 7.1 Croix-Rouge

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Demande d'adhésion 2016 à la COMBEQ pour la responsable du service d'urbanisme, coût : (325 \$ même coût qu'en 2015), pour approbation (doc)
- 8.2 Demande d'autorisation pour utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ pour le lot numéro 3 687 250 du Cadastre du Québec, pour approbation (doc)

9 Loisirs et culture

- 9.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2016, pour approbation
- 9.2 Peinture au Centre communautaire, pour approbation (doc)

10 Affaires diverses

11 Correspondances

12 Période de questions

13 Clôture de la séance

Ajout à l'ordre du jour

Voir point 7.1

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-256

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances des 2 et 9 novembre 2015

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues respectivement les lundis 2 et 9 novembre 2015 soient et sont adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie desdits procès-verbaux a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-257

3.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Paiements directs par ACCES D :	35 549,02 \$
Fournisseurs :	40 092,69 \$
Paiements directs :	43 001,32 \$
Salaires – paies 43 À 47:	39 535,15 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-258

3.2 Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, lesquelles se tiendront les lundis et débuteront à 19 h :

• JANVIER	Lundi 18
• FÉVRIER	Lundi 8
• MARS	Lundi 7
• AVRIL	Lundi 4
• MAI	Lundi 2
• JUIN	Lundi 6
• JUILLET	Lundi 11
• AOÛT	Lundi 15
• SEPTEMBRE	Lundi 12
• OCTOBRE	Lundi 3
• NOVEMBRE	Lundi 7
• DÉCEMBRE	Lundi 5

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-259

3.3 Nomination de M. Nicolas Beaulne à titre de maire suppléant en remplacement de M. Francis Côté, pour une période de 6 mois

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de nommer M. Nicolas Beaulne, conseiller, à titre de maire suppléant de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, mesdames Thérèse Larose D'Amours, Josée Desrochers et messieurs Michel Picotte, Denis Paquin, Claude Gingras, Francis Côté et Nicolas Beaulne, déposent à cette séance du conseil, leur déclaration écrite « *Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du conseil* ».

Résolution numéro 15-12-260

3.5 Adoption du règlement numéro 471-15

Règlement numéro 471-15 amendant le règlement numéro 392-08 et amendements concernant les animaux pour modifier l'article 35 « frais de garde et de capture »

Considérant qu'il y a lieu d'amender le règlement 392-08 et ses amendements concernant les animaux afin de modifier l'article 35 intitulé « frais de garde et de capture d'animaux » prévus au règlement;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 15-11-238 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 2 novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Claude Gingras, et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 35 est entièrement remplacé par le libellé suivant :

Les tarifs à imposer et à prélever de tout gardien pour les frais de garde et de capture d'un animal par le contrôleur, sont décrétés par résolution du Conseil municipal en vertu de l'entente conclue avec le contrôleur.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Adopté à l'unanimité des conseillers

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 15-12-261

3.6 Résolution décrétant les frais de garde et de capture de chiens par la SPCA Montérégienne pour l'année 2016

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que pour l'année 2016:

- Les frais de capture d'un chien sont fixés à 75 \$;
- Les frais de garde de tout chien capturé sont fixés à 20 \$ par jour pour une durée de 5 jours. Toute fraction de journée sera comptée comme une journée entière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-262

- 3.7 Autorisation pour utiliser l'espace de deux (2) portes d'armoire dans la cuisinette du Centre communautaire Charles-D'Auteuil au bénéfice de la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir
-

Considérant la demande écrite en date du 4 novembre 2015 du Conseil de la Fabrique;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'autoriser le Conseil de la Fabrique à utiliser l'espace de deux (2) portes d'armoire dans la cuisinette du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, afin qu'il puisse laisser en permanence une partie de leur matériel (vaisselle, ustensiles, serviettes de table).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-263

- 3.8 Renouvellement 2016 au programme « Moi j'achète local »
-

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de renouveler notre abonnement à *Moi, j'achète local* au coût de 114,98 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-264

- 3.9 Contribution annuelle 2016 pour la Fondation Collège Santé – Saint-Césaire
-

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1*, article 91, 2°, permet à une municipalité d'accorder une aide pour toute initiative de bien-être de la population;

Considérant qu'en date du 16 novembre 2015, monsieur Luc Forand, président de la *Fondation Collège Santé*, nous informe que notre contribution financière, pour l'année 2016, sera haussée à 12 \$ par résident de notre Municipalité, totalisant une dépense de 22 824 \$ (1 902 résidents en 2015) par rapport à 18 960 \$ en 2015 (1 896 résidents en 2014);

Considérant qu'il précise que la contribution 2016 inclut le remboursement des taxes municipales que la clinique rembourse à la Résidence du Collège;

Considérant que la clinique permet aux résidents de Sainte-Angèle-de-Monnoir de bénéficier de l'accessibilité et de la disponibilité de soins de santé;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir verse, pour l'année 2016, à la *Fondation Collège Santé* une contribution de vingt-deux mille huit cent vingt-quatre dollars (22 824 \$) et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-590-01-996 du budget 2016.

Adoptée à la majorité

MM. Denis Paquin et Nicolas Beaulne, conseillers, votent contre cette proposition.

Résolution numéro 15-12-265

3.10 Renouvellement de l'entente avec le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe pour le dépôt de boîtes aux archives

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de renouveler, pour 2016, notre entente avec le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe pour l'entreposage de nos archives au coût de 300 \$ pour 6 boîtes plus un montant de 50 \$ par boîte supplémentaire au besoin et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-140-01-459.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-266

3.11 Contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour l'ascenseur à la bibliothèque

Considérant les obligations au *Code du bâtiment* concernant l'entretien des ascenseurs;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour la période de décembre 2015 à décembre 2016 pour l'entretien de l'ascenseur situé à la bibliothèque municipale et d'affecter le montant de 781,20 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-267

3.12 Renouvellement du contrat d'assurance collective pour les employés

Considérant que dans une lettre datée du 30 octobre 2015, Desjardins Sécurité financière nous informe que notre contrat d'assurance collective est renouvelable en date du 1^{er} janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** :

- de renouveler notre contrat d'assurance collective numéro 23195 avec Desjardins Sécurité financière pour les employés municipaux; lequel contrat est en vigueur le 1^{er} janvier 2016;
- que la part de l'employeur est établie à 65 % et celle de l'employé à 35 %;
- que les conditions de renouvellement de notre contrat numéro 23195 font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-268

3.13 Renouvellement du contrat de soutien informatique avec la Corporation informatique de Bellechasse (CIB)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de renouveler, pour 2016, notre contrat de soutien informatique avec la Corporation informatique de Bellechasse (CIB) au coût de 9 510 \$ taxes applicables incluses, le tout mentionné dans un document lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si reproduit au long.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-269

3.14 Renouvellement de l'abonnement à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de renouveler notre abonnement à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie au coût de 114,98 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-270

3.15 Autorisation d'utilisation sans frais du garage municipal le 17 janvier 2016 par l'organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** que le Conseil autorise l'organisme de participation des parents de l'École Jeanne-Mance (OPP) à utiliser sans frais le garage municipal le 17 janvier 2016 entre 8h30 et 17h00 pour leur campagne de financement pour l'École.

Il est également **résolu** que les bénévoles de l'organisme laisse les lieux dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-271

3.16 Demande d'utilisation du gymnase de l'école Jeanne-Mance par l'organisme de participation des parents (OPP) pour animer des ateliers de bricolage auprès des élèves

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le Conseil autorise l'organisme de participation des parents de l'École Jeanne-Mance (OPP) à utiliser sans frais le gymnase de l'école, en soirée et selon la disponibilité de la salle, pour animer des activités de bricolage à quelques reprises durant l'année afin d'embellir l'école.

Il est également **résolu** que les bénévoles de l'organisme laisse les lieux dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-272

4.1 Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications pour le logiciel Première Ligne pour le service des incendies

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne avec PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 735,84 \$ taxes applicables incluses à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-220-01-414 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-273

4.2 *Entente intermunicipale en matière de communication pour les Services de sécurité incendie* avec la MRC et les municipalités participantes

Considérant que le Conseil, par sa résolution numéro 15-04-084 adoptée le 13 avril 2015, a approuvé l'*Entente en matière de communication pour les Services de sécurité incendie* avec la MRC et les municipalités participantes, a accepté de défrayer les coûts de sa quote-part et a autorisé la signature de cette *Entente*;

Considérant qu'à la demande d'une des municipalités participantes, la MRC a apporté certaines modifications concernant, notamment la localisation de certains équipements et le libellé de cette *Entente*;

En conséquence, sur proposition de M. Claude Gingras, appuyé par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** :

- d'abroger la résolution numéro 15-04-084;
- d'approuver l'*Entente en matière de communication pour les Services de sécurité incendie* incluant les modifications apportées à celle-ci et d'autoriser le maire, M. Michel Picotte et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Pierrette Gendron, à signer l'*Entente* pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Il est également **résolu** que la Municipalité accepte de défrayer les coûts de sa quote-part pour l'achat des équipements du nouveau système de communication ainsi que pour l'utilisation des fréquences radio tel que décrits dans l'*Entente*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-274

4.3 Demande d'achats pour le Service des incendies

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser l'achat des équipements suivants par le service de la sécurité incendie :

- Un appareil combiné caméra de recul et GPS au coût de 800 \$ au poste budgétaire 02-220-01-701;
- Cinq courroies rétractables pour microphone, six cônes de circulation et quatre panneaux de circulation au coût de 430 \$ au poste budgétaire 02-220-01-640.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur les points 6.1 et 6.2.

Résolution numéro 15-12-275

6.1 Entente de fonctionnement du système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet du Parc de maisons modulaires phase 3 du Camping Domaine du Rêve inc., lot 4 762 508 du cadastre du Québec

Considérant que la Municipalité s'apprête à acquérir le système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection ultraviolet du parc de maisons modulaires du Camping Domaine du Rêve inc., construit sur le lot 4 762 508 du cadastre du Québec, tel qu'exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le Camping Domaine du Rêve inc. afin d'établir les modalités de fonctionnement ainsi que de remboursement des coûts reliés à l'opération et à l'entretien du système;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'accepter l'entente intitulée « *Entente de fonctionnement du système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet du Parc de maisons modulaires phase 3 du Camping Domaine du Rêve inc., lot 4 762 508 du cadastre du Québec* » entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le Camping Domaine du Rêve inc. et d'autoriser la signature de cette entente par le maire, M. Michel Picotte, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Pierrette Gendron.

Il est également **résolu** que cette entente soit soumise pour acceptation et signature au Camping Domaine du Rêve inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-276

6.2 Mandater M^e Jean-François Denicourt, notaire pour préparer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le Camping Domaine du Rêve inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 762 508 du cadastre du Québec ainsi que pour les servitudes de passage sur les lots 4 762 501 et 4 762 535 cadastre du Québec

Considérant que le Camping Domaine du rêve inc. a construit un système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet afin de traiter les eaux usées d'un nouveau secteur (Phase 3) du parc de maisons modulaires;

Considérant que pour l'émission du certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, (L.R.Q., c. Q-2), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que le système de traitement des eaux usées soit cédé par le Camping à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que le Camping, par sa résolution du conseil d'administration en date du 28 avril 2011, confirme son engagement à céder le système de traitement des eaux usées à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité, par ses résolutions numéros 11-04-103 et 11-09-202, s'engage à acquérir le système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet du parc de maisons modulaires phase 3 du Camping;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** de mandater le notaire M^e Jean-François Denicourt, de Denicourt, Gagnon, Forand et Denicourt notaires, pour préparer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le Camping Domaine du Rêve inc. pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 762 508 du cadastre du Québec ainsi que pour les servitudes de passage sur les lots 4 762 501 et 4 762 535 du cadastre du Québec

Il est également **résolu** d'autoriser M. Michel Picotte, maire, et Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le présent acte de vente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-277

6.3 Entreposage de bacs roulants et de composteurs domestiques par la MRC de Rouville dans l'entrepôt des loisirs

Considérant que depuis 2011, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir entpose les bacs roulants de la MRC de Rouville gratuitement à son entrepôt des loisirs;

Considérant que l'entente signée entre la Municipalité et la MRC stipule que la présente entente prend fin à la date où tous les bacs roulants de 360 litres auront été distribués aux différentes municipalités de la MRC;

Considérant que les bacs roulants entreposés en 2011 ont tous été distribués aux municipalités de la MRC et, qu'à chaque année, d'autres bacs sont entreposés à l'entrepôt des loisirs;

Considérant que la Municipalité désire récupérer l'espace occupé par les bacs roulants de la MRC dans son bâtiment;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de demander à la MRC de mettre fin à l'*Entente relative à l'entreposage de bacs roulants et de composteurs domestiques à Sainte-Angèle-de-Monnoir* et de trouver un autre endroit pour entreposer ses bacs de récupération ainsi que ses composteurs domestiques au plus tard le 30 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-278

6.4 Mandat à Automation R.L. inc. pour vérifications au poste de pompage des eaux usées

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de mandater la compagnie Automation R.L. inc. pour effectuer des

vérifications au poste de pompage des eaux usées et d'engager un montant de 2 500 \$ à cet effet à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-415-01-521.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-279

7.1 Paiement du montant convenu dans l'*Entente Services aux sinistrés* avec la Croix-Rouge

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'effectuer le paiement de 285,30 \$ à la Croix-Rouge selon l'*Entente Services aux sinistrés* et d'engager ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-230-01-459.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-280

8.1 Adhésion 2016 à la COMBEQ

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'adhérer, pour l'année 2016, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), pour la personne responsable du service d'urbanisme.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 373,67 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-610-01-494 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-281

8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot numéro 3 687 254 du cadastre du Québec

Considérant que Immeubles Maval inc. par l'intermédiaire de son mandataire Groupe Conseil UDA inc., demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'un terrain dont il est propriétaire, situé sur une partie du lot 3 687 254 du cadastre du Québec, et ayant une superficie de 10 400 m²;

Considérant que la demande vise l'utilisation d'un réservoir d'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF), présent sur le terrain, dans le but d'y entreposer des MRF pour les épandre sur des terres qui ne sont pas exploitées par le demandeur;

Considérant qu'il s'agit d'une demande pour une nouvelle utilisation du réservoir et que celle-ci est à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que le réservoir d'entreposage de MRF ne peut être utilisé qu'à des fins agricoles selon l'avis de non-contrevenance de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir en date du 17 juillet 1997;

Considérant que la demande d'utilisation du réservoir d'entreposage de MRF à une fin autre que l'agriculture n'est pas conforme à la réglementation actuelle en vertu de l'article 20.4 du *Règlement d'urbanisme numéro 381-07* et ses amendements;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** de ne pas recommander auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de Immeubles Maval inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 10 400 m², du lot 3 687 254 du cadastre du Québec, concernant l'utilisation d'un réservoir d'entreposage de MRF et dont la justification est décrite dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-282

9.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2016*

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** :

- Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2016* afin d'engager quatre étudiants durant la période estivale;
- Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir accepte la responsabilité dudit projet et que M. Michel Picotte, maire, et Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;
- Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'approprie, à même le budget 2016, une somme suffisante pour couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté et subventionné.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 15-12-283

9.2 Mandat à M. Stéphane Larin, peintre en bâtiment, pour effectuer la peinture au Centre communautaire

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de mandater M. Stéphane Larin, peintre en bâtiment, pour effectuer la peinture de la salle 1 et du vestiaire au Centre communautaire Charles-D'Auteuil au coût de 6 640 \$ taxes applicables incluses et d'engager ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-20-522.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 15-12-284

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière